

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

VILLE DE SOIGNIES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE PUBLIQUE DU 23 AVRIL 2025

Présents : Mme Fabienne WINCKEL, Bourgmestre - Présidente;
Mme Sonia DEPAS-LEFEBVRE, Mme Julie MARCQ, M. Ilias LAMDOUAR, M. Vincent HOST, Mme Sandra VOLANTE, Échevins;
M. Hubert DUBOIS, Président du CPAS;
~~M. François DESQUESNES~~, M. Domingos RIBEIRO DE BARROS, M. Patrick PREVOT, M. Mathieu BISET, M. Manu HACHEZ, Mme Virginie DIEU, Mme Aziza LAAIDI, M. Julien RAUX, M. Steve FLAMENT, M. Gérard VAN OUDENHOVE, M. Benoit BRILLET, ~~Mme Héloïse VALISSANT~~, Mme Ingrid DELYS, Mme Sylvie VAN HECKE, Mme Caroline PUCHE, M. Laurent HONDERMARCQ, Mme Judith ROSSAY, M. Jonathan DELHAYE, M. Samir IBERRAKEN, Mme Julie DE CLERCQ-ROISIN, Mme Cécile HUBERT, Mme Hélène BOQUET, Conseillers;
M. Olivier MAILLET, Directeur Général;

DO2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - BOUCLE DU HAINAUT - MOTION N°10 - VOTE

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la première motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 03 septembre 2019 visant à exiger d'Elia la transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Vu la seconde motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 16 juillet 2020 visant à réitérer la demande de plus de transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Vu l'avis du Conseil communal du 20 octobre 2020 voté à l'unanimité, reprenant un avis défavorable au projet déposé et réitérant la demande de plus de transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Vu la troisième motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 20 octobre 2020 visant à abandonner le projet en l'état et que des alternatives soient étudiées par un collège d'experts indépendant d'ELIA et la mise en place d'un comité d'accompagnement associant les groupements citoyens, les fédérations agricoles et les élus locaux ;

Vu la quatrième motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 23 février 2021 visant à demander l'abandon du projet en attendant les résultats des différentes études ;

Vu la cinquième motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 27 avril 2021 visant à redemander la création de comités de concertation composés de représentants des citoyens ;

Vu la sixième motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 25 octobre 2021 demandant à Elia de prendre pleinement en compte les conclusions des différentes études initiées ;

Vu la septième motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 29 novembre 2022 demandant à Monsieur DE CROO, Premier Ministre, et Monsieur PEETERS, CEO d'ELIA, de travailler en collaboration avec l'ASBL « REVOLHT ! » ;

Vu la huitième motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 21 mars 2023 demandant au Gouvernement Wallon, au Gouvernement Fédéral et à Elia de plaider avec détermination et fermeté pour que le projet d'enfouissement complet de la ligne en courant continu présenté par « REVOLHT ! » pour l'ensemble du

territoire belge, fasse l'objet d'investigations complémentaires et soit analysé prioritairement dans le rapport des incidences environnementales relatif au projet « Boucle du Hainaut » ;

Vu la neuvième motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 26 juin 2024 rappelant les impacts lourds et inacceptables du projet « Boucle du Hainaut » sur la commune de Soignies, notamment en terme de santé, d'environnement et de cadre de vie et demandant que la création d'un groupe de travail avec le groupement citoyen « REVOLHT ! » soit inscrit dans la Déclaration de Politique Régionale ;

Considérant la demande de révision des plans de secteur introduite par la S.A. ELIA Asset en septembre 2019, visant l'inscription d'un périmètre de réservation destinée à l'implantation d'une ligne aérienne de très haute tension de 380.000 Volts en courant alternatif entre Avelgem et Courcelles, et passant par le territoire de plusieurs Communes du Hainaut, dont notre commune de Soignies (Boucle du Hainaut) ;

Considérant que, le 6 janvier 2021, la S.A. Elia Asset a déposé son projet d'implantation au Gouvernement Wallon, initiant ainsi la procédure de révision des plans de secteur ;

Considérant les résultats de l'étude initiée par la Ministre Tellier dont les résultats ont été présentés à la Commission de la Boucle du Hainaut en juillet 2022 ;

Considérant que les interpellations de la Commission des Bourgmestres de la Boucle du Hainaut, à l'adresse du Premier Ministre Alexander De Croo et du Ministre Wallon Willy Borsus formulées le 22 novembre 2022, appelant à considérer la question d'enfouissement de la ligne en courant continu proposée par « REVOLHT ! » à une échelle « dérégionalisée », voire européenne, sont restées sans réponse ;

Considérant la décision du Gouvernement wallon du 2 février dernier, de valider les orientations relatives au projet Boucle du Hainaut portés par Elia et d'inscrire aux plans de secteurs un périmètre de réservation provisoire pour l'y implanter, entérinant ainsi le principe de réviser les plans de secteur ;

Considérant que cette inscription provisoire induit l'élaboration d'un rapport des incidences environnementales (RIE) reprenant, outre une étude approfondie de la proposition d'Elia Asset, l'étude exhaustive des tracés alternatifs proposés et des remarques formulées dans le cadre de la RIP de 2020 ;

Considérant la nouvelle composition et l'installation du Gouvernement Fédéral et du Gouvernement Wallon suite aux élections régionales, fédérales et européennes du 09 juin 2024 ;

Considérant la reprise des discussions liées au dossier, en septembre 2024, à l'initiative du Ministre wallon de l'Aménagement du territoire ;

Considérant les élections communales du 13 octobre 2024 et le renouvellement du Conseil communal de la Ville de Soignies en date du 2 décembre 2024 ;

Considérant l'importance de rappeler la détermination du nouveau Conseil communal dans ce dossier ;

Sur proposition du Collège communal ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : de rappeler les impacts lourds et inacceptables du projet de ligne aérienne à très haute tension Boucle du Hainaut sur la commune de Soignies, notamment en termes de santé, d'environnement et de cadre de vie.

Article 2 : de souligner que les différentes alternatives de tracés de ligne aérienne actuellement envisagées ne font que déplacer les impacts et qu'il ne peut être question de dresser les citoyens les uns contre les autres.

Article 3 : de rappeler avec force que le facteur coût de la Boucle du Hainaut ne peut en aucun cas prévaloir sur la santé des citoyens, l'environnement et le cadre de vie.

Article 4 : de rester solidaire des citoyens impactés et des 13 autres Communes impactées par le projet d'Elia.

Article 5 : de charger le Collège communal d'envisager toutes les voies de recours possibles.

- Article 6** : de transmettre la présente délibération, ainsi que les motions précédemment adoptées par le Conseil :
- aux président.e.s des partis démocratiques représentés au Parlement Wallon,
 - aux membres des nouveaux gouvernements, singulièrement le Ministre-Président Wallon, le Ministre Wallon en charge de l'aménagement du territoire, la Ministre Wallonne de l'énergie, le Premier Ministre, le Ministre fédéral de la santé, le Ministre fédéral de l'Energie ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires.

Par le Conseil Communal :

Le Directeur Général,
Olivier MAILLET

La Présidente,
Fabienne WINCKEL

Pour copie conforme délivrée le :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

O. MAILLET

F. WINCKEL